

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD107 Maîtrise de la langue française 1			
Code	ECAM1B07AD107	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	66 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Valérie BOISDENGHIEN (valerie.boisdenghien@helha.be)		
Coefficient de pondération		60	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à développer les compétences grammaticales et orthographiques en langue française.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**

3.1 Manier la langue française et pratiquer des langues étrangères à l'oral et à l'écrit

Acquis d'apprentissage visés

Il est attendu que l'étudiant.e soit capable :

- d'analyser certaines fonctions dans une phrase et de reconnaître la nature des mots ;
- d'identifier et de déjouer les difficultés inhérentes à une dictée ;
- de reconnaître et de déjouer, dans un texte, les difficultés orthographiques et grammaticales ;
- d'appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAM1B07AD107A Maîtrise de la langue française

66 h / 6 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAM1B07AD107A Maîtrise de la langue française

60

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Maîtrise de la langue française			
Code	20_ECAM1B07AD107A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	66 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Valérie BOISDENGHIEN (valerie.boisdenghien@helha.be)		
Coefficient de pondération		60	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Dans cette activité d'apprentissage est présentée la théorie relative à la grammaire française afin de développer les compétences des étudiant.e.s dans ce domaine.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Il est attendu que l'étudiant.e soit capable :

- d'analyser certaines fonctions dans une phrase et de reconnaître la nature des mots ;
- d'identifier et de déjouer les difficultés inhérentes à une dictée ;
- de reconnaître et de déjouer, dans un texte, les difficultés orthographiques et grammaticales ;
- d'appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Table des matières

- L'analyse de phrases et la nature des mots,
- L'accord du verbe,
- L'accord du participe passé,
- Le participe présent et l'adjectif verbal,
- L'adjectif et les déterminants (indéfinis, numéraux, possessifs),
- Le nom,
- Les adverbes en -ment,
- Les homophones grammaticaux,
- La nouvelle orthographe
- ...

Concepts-clés

Théorie grammaticale, exercices s'y référant et dictées

Démarches d'apprentissage

Cours magistral, emploi des nouvelles technologies, approches déductive et inductive, application de la gestion mentale, utilisation des schémas heuristiques, entraînements.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Des heures de remédiation sont proposées et vivement conseillées aux étudiants les plus faibles au Q1 et à l'ensemble de la classe au Q2.

- J'exploite la gestion mentale et tiens compte de la théorie des Intelligences multiples, développée par Howard Gardner.

Sources et références

Ouvrages essentiels

Grevisse. (2009). *Le petit Grevisse* (2e éd.). De Boeck supérieur.

Grevisse, M., Lits, M., Deschuytener, D., & Lechat, C. (2010). *Exercices de grammaire française* (4e éd.). De Boeck Duculot.

Ouvrages sur lesquels je me suis basée pour réaliser le cours

Bertrand-Poirier, D. (2001). *Grammaire*. Chenelière/McGraw-Hill.

Bled, É., Bled, O., & Berlion, D. (2021). *Bled orthographe* (Nouvelle éd). Hachette éducation.

Da Silva-Genest, C., & Grevisse, M. (2018). *Le Grevisse de l'orthophoniste : Grammaire*. De Boeck supérieur.

Grevisse, M. (2017). *La force de l'orthographe : 300 dictées progressives commentées* (3e éd). De Boeck.

Hanse, J., & Blampain, D. (2012). *Dictionnaire des difficultés du français* (6e éd). De Boeck.

Narjoux, C., & Morel, M.-A. (2021). *Le Grevisse de l'étudiant : Grammaire graduelle du français* (2e édition). De Boeck supérieur.

Nicole Colen; Pierre-Paul Delvaux. (2002). *Apprends à apprendre en français 16-20 ans*. Van In.

La liste n'est pas exhaustive. Les références complètes se trouvent dans les supports placés sur la plateforme numérique en regard de l'AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les notes de cours ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

Autres supports : les 2 ouvrages essentiels cités ci-dessus

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les différentes évaluations de cette activité d'apprentissage sont écrites. Les modalités opérationnelles seront déposées sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

L'étudiant qui n'a pas obtenu une moyenne de 50% à la somme des épreuves du Q1 les représentera sous la forme d'un examen écrit au Q2 (autrement dit, la matière de l'interrogation du Q1 sera intégrée à l'examen selon une pondération identique à celle du Q1). L'épreuve du Q2 vaudra dans ce cas 100% des points.

Au Q3, l'examen vaut 100%, aucune dispense ne sera donc accordée.

De plus, en cas de non-présentation de l'interrogation au Q1, sans motif légitime, l'étudiant obtiendra un zéro pour cette partie. Si l'étudiant absent présente un motif légitime, l'interrogation sera programmée lors de l'évaluation de janvier.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int	5				
Période d'évaluation	Eve	20	Exe	75	Exe	100

Int = Interrogation(s), Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).